

L4702-20

**GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION ET CONTRÔLE INSTITUTIONNELS
AU CANADA ET AU QUÉBEC**

MARDI 18 H À 21 H – COURS EN LIGNE

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Enseignante	Stéphanie Viola-Plante
Disponibilités	Rencontres virtuelles sur demande des étudiants-es + 2 ou 3 rencontres zoom de tutorat au cours de la session
Courriel	viola-plantestephanie@uqam.ca
Espace-cours Moodle	http://www.moodle.uqam.ca / POL4702 gr.20 Hiver 2021 (POL4702 603)

Privilégiez le forum de partage dans Moodle pour vos questions afin que toutes et tous puissent voir mes réponses. Pour des questions d'ordre personnel, utilisez mon adresse courriel (celle inscrite dans le plan de cours).

DESCRIPTION DU COURS

Principes et contraintes du pouvoir exécutif, de la haute administration et du pouvoir partisan au Canada et au Québec. Organismes et postes de pouvoir fédéraux et provinciaux qui leur sont associés (Conseil des ministres, Bureau du Conseil privé, Conseil du trésor, cabinets ministériels, etc.). Le contrôle parlementaire et judiciaire de ces pouvoirs et le processus législatif d'adoption des lois. Avenues de réformes envisagées et apparition de nouveaux contrôles institutionnels (Vérificateur général, Protecteur du citoyen, Commissaire au lobbying, etc.).

PRÉALABLES AU COURS

POL1502 - Introduction à l'administration publique et aux politiques publiques

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux

De façon générale, le cours vise à ce que les étudiantes et les étudiants puissent :

1. Comprendre la structure et le fonctionnement de l'appareil gouvernemental fédéral et celui du Québec;
2. Connaître les types de contrôles auxquels doivent faire face les administrations publiques;
3. Analyser les impacts des réformes des administrations publiques sur les organismes/acteurs décisionnels et centraux des gouvernements fédéral et provincial.

Objectifs spécifiques (ou compétences attendues)

De façon plus spécifique, à la fin du cours les étudiantes et les étudiants seront capables :

- De décrire les relations qui existent entre les différents acteurs de l'appareil gouvernemental et d'identifier leur place dans le processus décisionnel et mesurer leur influence dans l'élaboration des politiques publiques et des lois;
- De préciser les contrôles institutionnels internes et externes auxquels font face les administrations publiques fédérale et québécoise et de juger de la pertinence de ses contrôles et des limites qu'ils exercent sur l'action gouvernementale;
- De juger de la transformation des rôles et des responsabilités des acteurs de l'appareil gouvernemental suite aux différentes réformes administratives et d'évaluer.

CONTENU DU COURS

Seront abordés dans ce cours les thèmes suivants:

- Les différents acteurs de l'appareil gouvernemental;
- Les relations qu'entretiennent ces acteurs;
- Les contrôles institutionnels internes et externes;
- Les différents courants de réformes administratives et la transformation des rôles et des responsabilités des acteurs gouvernementaux.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les formules pédagogiques incluent: lectures préparatoires, exposés magistraux qui se dérouleront parfois en mode synchrone (direct) par Zoom et parfois en mode asynchrone (en différé) par une capsule vidéo disponible dans Moodle, table ronde visant le partage d'information, discussions et partage d'information en ligne (forum dans Moodle) et Interventions de personnes-ressources œuvrant dans ces organismes : celles-ci interviendront selon leur disponibilité et non selon le thème abordé. Ces interventions seront en mode synchrone et ne seront pas enregistrées et la participation des étudiantes et des étudiants est fortement encouragée puisqu'elles sont matière à examen. Il est interdit d'enregistrer ces interventions.

Les PowerPoint (s) seront disponibles avant les séances par l'entremise de la plateforme pédagogique Moodle.

La nature du cours requiert que chaque étudiante et étudiant participe activement à toutes les activités d'enseignement/apprentissage. Les étudiants sont invités à signaler leur absence à la professeure au préalable par courrier électronique. La responsabilité de la présence lors des séances en synchrone (direct) sur Zoom relève de l'étudiant. C'est pourquoi l'étudiant absent devra s'attendre à un refus de cours individuels pour combler les explications manquées. De plus, le contenu prévu des cours pourrait être modifié durant la session en fonction des besoins des étudiants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Examen intratrimestriel	20 %	23 février 2021
Dissertations	3X 20%	16 février 2021 23 mars 2021 27 avril 2021
Examen final	20 %	20 avril 2021

Description des outils d'évaluation

Dans l'optique de favoriser les apprentissages et le progrès des étudiantes et des étudiants, l'évaluation formative sera partie intégrante du cours. Celle-ci permettra de réguler le processus d'enseignement-apprentissage et de fournir des repères aux étudiants sur leur progression dans l'atteinte des objectifs spécifiques ciblés pour ce cours. Toutes les consignes détaillées et les grilles d'évaluation seront disponibles sur Moodle. Voici tout de même des précisions sur la nature des travaux demandés.

Examen de mi-session 20 %

L'examen de mi-session en classe portera sur la matière vue jusqu'à la semaine de lecture (cours magistraux, lectures, discussions en classe, conférences). Questions à développement. La journée indiquée dans le plan de cours et la journée de la remise. Dans le cas échéant, la note sera de 0.

Examen de fin de session 20 %

Cet examen portera sur l'ensemble de la matière vue au cours de la session (séances magistrales, lectures et discussions en classe, conférences). Questions à développement. Dans le cas échéant, la note sera de 0.

Dissertations 60% (3x20%)

L'étudiante ou l'étudiant soumettra un total de trois dissertations de 5 à 10 pages (pour chaque thème abordé). La dissertation est un travail où l'on étudie un sujet avec une certaine profondeur. Habituellement, on cherche à faire valoir une thèse. La dissertation repose

davantage sur les connaissances acquises et la réflexion que sur la recherche de nouvelles informations, ce qui n'exclut pas l'utilisation de la littérature pour faire valoir son point.

Pénalité pour le retard : 5 % le jour même et 5 % par jour additionnel.

Normes de présentation des travaux

Les travaux doivent être présentés en vertu des règles de présentation du département de science politique. Les étudiants-es devront respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc.

<https://politique.uqam.ca/etudiants/centre-paulo-freire/>

Demandes de révision de notes

Ces demandes doivent d'abord être motivées, c'est-à-dire que l'étudiante ou l'étudiant doit présenter par écrit les motifs justifiant sa requête, **après avoir vu sa copie**. Des formulaires seront disponibles auprès de l'enseignante

Barème de notation

A+	90-100
A	85-90
A-	80-85
B+	77-80
B	74-77
B-	70-74
C+	67-70
C	65-67
C-	63-65
D+	61-63
D	59-61
E	0-59

Communication des résultats

Les résultats des évaluations seront communiqués aux étudiantes et aux étudiants sur le logiciel RÉSULTATS.

L'enseignante s'engage à remettre les évaluations corrigées ou les commentaires dans un délai de deux semaines.

MATÉRIEL REQUIS

Matériel obligatoire : Michaud, Nelson. 2017. *Secrets d'État? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 985 pages.

Toutes les lectures présentées dans le calendrier du plan de cours sont obligatoires et contribueront à la réussite du cours. Ces lectures sont partie intégrante du cours et relèvent

de la responsabilité de chacun et chacune. Certaines lectures seront également présentées sur la plateforme Moodle. Elles seront également obligatoires. Les étudiantes et étudiants pourront aisément se les procurer via le moteur de recherche de la bibliothèque de l'UQAM (Sofia) : <https://bibliotheques.uqam.ca/>.

Ce cours est soutenu par Moodle (<https://www.moodle.uqam.ca/>).

Cette plateforme permet l'accès à: agenda, notes de cours, lectures obligatoires, consignes des travaux et autres documents. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de signaler à la professeure toute difficulté dans l'utilisation de Moodle.

Des conseils et des informations spécifiques quant au matériel nécessaire pour les séances en mode synchrone/direct dans Zoom sont disponibles dans l'espace-cours Moodle.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

Ce calendrier pourrait être appelé à changer selon les besoins des étudiantes et des étudiants et la disponibilité des conférencières-conférenciers. Regarder sur Moodle avant chaque cours pour des mises à jour.

Séances	Contenu	Évaluations
19 janvier 2021	<p>En mode synchrone</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation générale du cours et des évaluations ○ Entente d'évaluation 	
Premier thème : L'exécutif, l'administration et les contrôles institutionnels internes		
26 janvier 2021	<p>En mode synchrone</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Principes et contraintes du pouvoir exécutif, de la haute administration et du pouvoir partisan au Canada et au Québec. ○ Les caractéristiques générales des administrations publiques canadienne et québécoise. ○ Typologie des acteurs gouvernementaux ○ À lire : Bergeron.2017. Chapitre 3 Bernier.2017. Chapitre 12. Trudel. 2017. Chapitre 14. 	
2 février 2021	<p>En mode synchrone</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Premier ministre, le cabinet des ministres, les comités, les secrétariats, les cabinets politiques et le cheminement des dossiers jusqu'au cabinet des ministres. ○ À lire : Charland.2017. Chapitre 9. 	
9 février-16 février 2021	<p>En mode synchrone</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Typologies des relations entre hauts fonctionnaires et hommes/femmes politiques. 	Première dissertation-1^{er} thème

-
- La haute fonction publique : processus de nomination, rôles et responsabilités. Ses relations avec les autres acteurs gouvernementaux. Complexité de ces mêmes relations.
 - **Synthèse du thème**
 - À lire :
Morin. 2017. Chapitre 20.
-

23 février 2021

**Examen
intratrimestriel**

2 mars 2021

Semaine de lecture

Deuxième thème : Les contrôles institutionnels externes

9 mars 2021

En mode synchrone

- Le contrôle parlementaire des pouvoirs exécutif et administratif.
 - Le processus d'adoption des lois.
 - À lire :
Arsenault. 2017. Chapitre 10.
-

16 mars 2021

En mode synchrone

- Les grands censeurs de l'administration
 - À lire :
Arsenault. 2017. Chapitre 10.
-

23 mars 2021

En mode synchrone

Deuxième dissertation

- Les tribunaux administratifs.
 - Le contrôle judiciaire.
 - **Synthèse du thème**
 - À lire :
Tetang, Noreau. 2017. Chapitre 5.
Grenier. 2017. Chapitre 7.
Massicotte. 2017. Chapitre 8.
Michaud. 2017. Chapitre 22.
-

Troisième thème : Les réformes administratives et leurs impacts

30 mars 2021

En mode synchrone

- Les réformes administratives (nouvelle gestion publique, nouvelle gouvernance publique, nouvelle valeur publique, nouvelle gouvernance politique): trajectoire et historique.
 - À lire :
Charbonneau. 2017. Chapitre 13.
-

6 avril-13 avril 2021

En mode synchrone

- Les réformes administratives et leurs implications pour les acteurs
-

-
- gouvernementaux.
 - **Synthèse du cours : Un portrait des attentes envers les organismes/ acteurs centraux et décisionnels**
 - À lire :
Charbonneau.2017. Chapitre 13.

20 avril 2021

**Examen final et
dernière dissertation
(27 avril)**

CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION À UN COURS OU À UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

Par leur présence en classe au moment convenu par le professeur ou le chargé de cours, les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

[La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à

l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]

BIBLIOGRAPHIE

Aberbach, Joel D., Robert Putman et Bert A. Rockman. *Bureaucrats and Politicians in Western Democracies*, Cambridge: Harvard University Press, 1981, 322p.

Aucoin, Peter et Ralph Heintzman. « La dialectique de l'imputabilité de la performance dans la réforme de la gestion publique. » *Revue internationale des sciences administratives*, vol 66, no.1, 2000, p.51-63.

Aucoin, Peter. « Politicians, Public Servants, and Public Management: Getting Government Right ». Chap. in Peters, Guy B., et Donald Savoie, éd., *Governance in a Changing Environment*, Montreal and Kingston: CCMD/McGill-Queen's University Press, 1995, p.113-137.

Barzelay, Micheal. *Breaking through bureaucracy: a new vision for managing in government*, Berkeley, University of California Press, 1992, 237 p.

Bernier, Luc, Keith Brownsey et Michael Howlett. *Executive styles in Canada: Cabinet Structures and Leadership Practices in Canadian Government*. Toronto: University of Toronto Press, 2005, 282 p.

Bourgault, Jacques. « La gestion de la performance dans la haute fonction publique: quelques cas issus du modèle de Whitehall ». Chap. in dans Guay, M.M., éd., *Performance et secteur public, réalités, enjeux et paradoxes*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1997, p.193-213.

Bourgault, Jacques. *L'évolution du rôle de sous-ministre au sein de l'État canadien*. Conférence prononcée lors du Congrès annuel 2007 de l'Institut d'administration publique du Canada, Winnipeg, 17 p.

Bourgault, Jacques. *La satisfaction des ministres des gouvernements Mulroney face à leur sous-ministres: 1984-1993*. Ottawa: Centre canadien de gestion, 1997, 42 p.

Bourgault, Jacques. *Le profil des sous-ministres du gouvernement du Canada*. Ottawa: École de la fonction publique du Canada, 2004, 59 p.

Bourgault, Jacques. « Les facteurs contributifs au leadership du Greffier dans la fonction publique du Canada. » *Administration publique du Canada*, vol.50, no.4 (hiver), 207, p.541-571.

Bourgault, Jacques. *Le rôle du sous-ministre au Gouvernement du Canada: sa responsabilité et sa reddition de comptes*. Produit pour la Commission d'enquête sur le scandale des commandites et les activités publicitaires (Honorable Juge John Gomery, Études Volume 1).

Bourgault, Jacques, Maurice Demers et Cynthia Williams. *Administration Publique et Management Public: Expériences Canadiennes*. Les publications du Québec, 1997, 430 p.

Bourgault, Jacques, Mohamed Charih, Daniel Maltais, Lucie Rouillard. *Les rôles et les compétences des gestionnaires supérieurs du gouvernement du Québec pour l'avenir : rapport de recherche*. Québec : Centre d'expertise en gestion des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du trésor, 2003, 255p.

Bourgault, Jacques et Stéphane Dion. « Brian Mulroney a-t-il politisé les sous-ministres? ». *Canadian Public Administration*, vol.32, no2 (1989), p.63-84.

Bourgault, Jacques et Stéphane Dion. 1991. *L'évolution du profil des sous-ministres fédéraux : 1867-1988*, Ottawa: Centre canadien de gestion, 68 p.

Bureau du Conseil Privé. *Pour un gouvernement responsable : Guide du ministre d'État*. Ottawa, 2011.

Bureau du Conseil Privé. *Guide du sous-ministre*. Ottawa, 2003.

Charih, Charih et Réjean Landry. *La gestion publique sous le microscope*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1997, 205 p.

Côté, Louis. *L'État démocratique: fondements et défis*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2008, 252 p.

Gow, James Iain et Caroline Dufour. « Le nouveau management public est-il un paradigme? Cela a-t-il de l'importance? » *Revue internationale des sciences administratives*, vol.4, 2000, p.679-707

Hodgetts, J. E. *The Canadian Public Service*. Toronto, University of Toronto Press, 1973.

Hood, Christopher. « Relations entre ministres/politiciens et fonctionnaires : l'ancien et le nouveau marchandage ». Chap. in *Gouvernance au XXIe siècle : revitaliser la fonction publique* par Guy B Peters et Donald J Savoie. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 328 p.

Jens Hess, Joachim, Christopher Hood et Guy B. Peters. *Paradoxes in Public Sector Reform: An International Comparison*. Berlin: Duncker & Humblot, 2003, 354 p.

Kernaghan, Kenneth, et David Siegel. *Public Administration in Canada*, Scarborough, Nelson, 1991, 706 p.

Lindquist, Evert. *Government Restructuring and Career Public Service in Canada*. Toronto: Institut d'administration publique du Canada, 2000, 532 p.

Mintzberg, Henry et Jacques Bourgault. *Manager en public*. Institut d'administration publique du Canada, 2000, 189 pages.

OCDE. *La gestion de la haute fonction publique; enquête auprès des pays de l'OCDE*. Paris: Service à la gestion publique, 1997, 51p.

OCDE. *Administration en ligne, gestion du savoir et des connaissances et techniques de l'information et des communications*. Paris : Comité de la Gestion publique, PUMA.

Peters, Guy B et Jon Pierre. *The Handbook of Public Administration*. Sage, 2003, 394 p.

Pollitt, Christopher et Geert Bouckaert. *Public Management Reform: A comparative analysis, New Public Management, Governance and the Neo-Weberian State, Third Edition*. Oxford: Oxford University Press, 2011, 367 p.

Rhodes, R.A.W., « Everyday life in a ministry: Public Administration as Anthropology. *American Review of Public Administration*, vol.35, no.1, 2005, p.3-25.

Savoie, Donald. *Governing from the Centre: The Concentration of Power in Canadian Politics*.

Downsview: University of Toronto Press, 1999, 440 p.

Sutherland, Sharron Lynn. «The Al Mashat Affair: Administrative Accountability in Parliamentary Institutions ». *Canadian Public Administration*, vol. 34, no 4 (1991), p.573-603.

Liste de sites Internet:

Gouvernementaux :

Bureau du Conseil Privé (Fed)
<http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra>
Ministère du Conseil Exécutif (Qc)
<http://www.mce.gouv.qc.ca>

Secrétariats du Conseil du Trésor
<http://www.tbs-sct.gc.ca/tbs-sct/index-fra.asp> (Fed)
<http://www.tresor.gouv.qc.ca> (Qc)

Ministères des Finances
<http://www.fin.gc.ca/fin-fra.asp> (Fed)
www.finances.gouv.qc.ca (Qc)

Ministère de la Justice
<http://www.justice.gc.ca/fra/> (Fed)
<http://www.justice.gouv.qc.ca> (Qc)

École de la Fonction Publique (Qc)
<http://www.csps-efpc.gc.ca/index-fra.aspx>
École nationale d'administration publique
<http://www.enap.ca>

Parlementaires :

Parlement du Canada
<http://www.parl.gc.ca/default.aspx?Language=F>

Assemblée nationale du Québec
<http://www.assnat.qc.ca>

Premier ministre (Fed)
<http://pm.gc.ca/fra>

Premier ministre (Qc)
<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca>

Textes scientifiques :

Observatoire de l'administration publique-ENAP
<http://www.observatoire.enap.ca/fr/accueil.aspx?sortcode=1>

OCDE

<http://www.oecd.org/fr/>

Institut d'administration publique du Canada

<http://www.ipac.ca/>

Institut d'administration publique de Québec

<http://www.iapq.qc.ca>

Institut d'administration publique du Grand Montréal

<http://www.iapgm.com>

Forum des politiques publiques

<http://www.ppforum.ca/fr>

Institut de recherche en politiques publiques

<http://irpp.org/fr/>

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : 514-987-3131

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.